LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Vœu relatif au renforcement des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'accès aux droits des gens du voyage

rattaché à la délibération 2026 DSP 50

Vœu déposé par Sophie de La Rochefoucauld, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que les gens du voyage constituent une population reconnue par la loi dont le mode de vie doit être respecté et dont la liberté d'aller et venir doit être garantie dans des conditions dignes ;

Considérant que les difficultés d'accès aux aires d'accueil, aux terrains familiaux, aux sanitaires, à l'eau potable, à l'électricité et aux services publics demeurent importantes en Île-de-France, malgré les obligations prévues par la loi ;

Considérant que les débats nationaux récents ont essentiellement porté sur le renforcement des procédures d'expulsion et des sanctions, sans répondre aux besoins d'équipements d'accueil et d'accompagnement ;

Considérant que les gens du voyage rencontrent des obstacles dans l'accès aux soins, à la scolarisation des enfants, aux démarches administratives, aux droits sociaux et à l'accompagnement médico-social ;

Considérant que les épisodes de canicule rendent indispensable un accès à des points d'eau, à des espaces ombragés, à l'électricité et à des conditions sanitaires adaptées sur les lieux d'accueil ;

Considérant que Paris, capitale des droits humains, doit promouvoir une politique fondée sur l'inclusion, la dignité et l'égalité de traitement de toutes et tous ;

Sur proposition de Sophie de La Rochefoucauld, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- établisse, en lien avec la Préfecture de région, les Départements franciliens et les associations représentatives, un état des lieux des besoins des gens du voyage circulant ou séjournant en Île-de-France afin d'identifier les insuffisances des dispositifs d'accueil ;

- renforce les dispositifs d'accompagnement social et d'accès aux droits destinés aux gens du voyage présents sur son territoire, notamment en matière d'accès aux soins, de médiation administrative, de scolarisation des enfants et d'accompagnement vers les services publics ;

- déploie systématiquement, lors des épisodes de canicule ou de grand froid, des dispositifs spécifiques à destination des familles installées sur les aires d'accueil ou les terrains de passage, comprenant notamment un accès renforcé à l'eau potable, à des espaces de rafraîchissement, à des sanitaires et à un suivi sanitaire ;

- interpelle le Gouvernement afin qu'il respecte pleinement les obligations de création d'aires d'accueil et de terrains familiaux prévues par la loi et qu'il accompagne financièrement les collectivités dans leur réalisation ;

- présente un bilan annuel au Conseil de Paris sur les actions conduites par la Ville en faveur des gens du voyage, en lien avec les associations et les collectivités concernées, afin d'améliorer l'accès aux droits et de lutter contre les discriminations dont ces populations demeurent victimes.